

# Inscription maternelle 4 et 5 ans

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP École primaire Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins

### Inscription à la maternelle 4 ans et 5 ans pour l'année scolaire 2022-2023

Les inscriptions à la maternelle 4 ans et 5 ans se dérouleront **du 1<sup>er</sup> au 21 février 2022**. Les élèves admis sont ceux qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022. L'inscription en ligne sur le site du Centre de services scolaire doit être faite pour les élèves qui ne fréquentent pas un établissement scolaire en 2021-2022.

#### PROCÉDURE D'ADMISSION

**Pour les nouveaux élèves qui fréquenteront le préscolaire 4 ans ou le préscolaire 5 ans en 2022-2023;**

**Pour les nouveaux élèves qui résideront sur le territoire du centre de services scolaire en 2022-2023 :**

Vous devez procéder à l'admission de votre enfant en vous rendant sur le site du centre de services scolaire :

<https://www.csskamloup.gouv.qc.ca/admission-et-inscription/prescolaire-primaire-et-secondaire/>

**De plus, les parents devront s'assurer d'avoir les documents énumérés ci-dessous au moment de se présenter à l'école :**

- Enfants nés au Québec : l'**ORIGINAL** du certificat de naissance (grand format) émis par le directeur de l'État civil<sup>1</sup> ou tout autre document reconnu par le Ministère;
- Enfants nés au Canada, hors Québec : l'**ORIGINAL** du certificat de naissance (mentionnant le nom des parents) de la province;
- Enfants nés à l'extérieur du Canada : acte de naissance et une preuve de sa citoyenneté canadienne ou de sa résidence permanente ou de son exemption;
- Tous les documents pertinents en lien avec les besoins particuliers de votre enfant;
- Le **DERNIER BULLETIN** de l'année en cours, si l'élève fréquente déjà un établissement scolaire.

---

<sup>1</sup> Les demandes relatives à un certificat de naissance doivent être expédiées à :

Directeur de l'État civil, 2535, boulevard Laurier, Québec G1V 5C5  
Téléphone : 418 644-4545 | [etatcivil.gouv.qc.ca](http://etatcivil.gouv.qc.ca)

- ❖ Si vous connaissez de nouveaux arrivants, de nouvelles familles, n'hésitez pas à leur fournir cette information.